

# **BULLETIN MUNICIPAL**

Juillet 2024

## Edito

**Sommaire** 

Bonjour Francaltroff,

Etat civil

La vie du village

**Périscolaire** 

Travaux

**Budget** 

**Une Page d'Histoire** 

Bien vivre ensemble

Infos pratiques

Nous vivons une période marquée par des turbulences et des inquiétudes. La montée des extrêmes, qu'ils soient politiques ou idéologiques, et les conflits qui déchirent de nombreuses régions du monde, nourrissent un climat d'incertitude et de division. Cependant, en tant que communauté soudée et résiliente, nous devons nous rappeler de l'importance du vivre-ensemble ; c'est comprendre que, malgré nos différences, nous partageons les mêmes espoirs, les mêmes craintes, et les mêmes aspirations à un avenir meilleur

espoirs, les mêmes craintes, et les mêmes aspirations à un avenir meilleur pour nous et nos enfants.

Des projets municipaux concrets témoignent de cette volonté de promouvoir un meilleur vivre-ensemble : la rénovation de chemins et le fleurissement du village, l'aménagement de l'aire de pétanque, l'accueil des habitants au Sapin Oublié (avec pour la première fois en 2024 la visite du Saint Nicolas), l'organisation d'une fête d'été et de la fête patronale, le retour du loto, le repas des Aînés, la venue d'un dancing itinérant "le Sphinx"...

Enfin, je tiens à souligner l'importance de rester unis. Chaque geste, chaque sourire compte et contribue à bâtir une communauté plus forte et plus solidaire. Continuons à nous entraider et à faire preuve de bienveillance les uns envers les autres.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été. Profitez des beaux jours, participez aux activités proposées, et surtout, prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire Daniel CUFER

Directeur de la publication : Daniel CUFER Conception et réalisation : Laurence CORNELIUS

Diaporamas: Arnaud GILLET

La Municipalité de Francaltroff tient à remercier tous les annonceurs, rédacteurs et élus qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.

MAIRIE DE FRANCALTROFF

03 87 01 62 59

mairie@francaltroff.fr

# **Etat Civil**

## **Naissances**



LIAM né le 1er janvier 2024 fils de Paul ACKERMANN et Amélia VARIENGIEN



ALIX née le 12 février 2024 fille de Jérémy RIQUET et Angélique LEPRINCE



JOSHUA né le 2 avril 2024 fils de Christophe ARENTH et Sabrina DJELLOUL



OLIVIA née le 12 avril 2024 fille d'Alexandre SCHROEDER et Mélanie MATHIAS

## **Etat Civil**

Bienvenue aux bébés et félicitations aux heureux parents.



JULIA née le 6 juin 2024 fille de Kévin NOËL et Sarah LADJADJ

## Mariage

M. LANG Pascal et Mme MARCHAL Catherine se sont mariés le vendredi 31 mai 2024 en mairie de Francaltroff.

Sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur!



## **Décès**

M. QUINCHON Patrice, décédé le 16 décembre 2023 à Freyming-Merlebach.

Mme PIERRE veuve MICHEL Marie-Jeanne, décédée le 16 janvier 2024 à Francaltroff.

M. RIQUET Pascal, décédé le 29 janvier 2024 à Francaltroff.

Mme OSWALD Rosa, décédée le 7 mars 2024 à Françaltroff.

Mme SOMMER Monique, Lucienne, décédée le 15 juin 2024 à Forbach.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles.

## Concours du plus beau sapin

Un grand merci à tous les participants pour avoir pris le temps de partager vos magnifiques sapins de Noël avec nous sur notre page Facebook.

Les sapins que vous avez présentés étaient tous très beaux et souvent originaux,

Bravo aux heureux gagnants!





## Projet culturel dans le Saulnois

Aymeric et Gautier ont sillonné le Saulnois dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle du Saulnois.

Ils ont arpenté les rues de Francaltroff en mars pour découvrir notre village et ses habitants.

Il s'agissait d'accueillir sur 4 à 6 semaines, courant du premier semestre 2024, un artiste et/ou sa compagnie dans 3 communes du Saulnois, pour mettre en place des actions artistiques construites avec la population.



Cette opération a permis de créer une vraie dynamique culturelle dans les communes concernées et aboutira à la construction d'un diagnostic qui servira de base à l'élaboration d'une politique culturelle et d'un programme d'actions à destination des jeunes du Saulnois.

## **Association Arboricole et Horticole de Francaltroff et Environs**







Taille des arbres en mars.







Initiation et démonstration de taille le 3 février avec un moniteur agréé de l'Union Départementale des arboriculteurs.

Traitement des arbres contre l'hyponomeute (insecticide à base de bacille de Thuringe).

#### Chasse aux œufs

Vendredi 29 mars

La chasse aux œufs organisée par les arboriculteurs a été une belle réussite, malgré une météo maussade qui n'a pas découragé les participants.

Le lapin de Pâques n'avait pas oublié ses lunettes de soleil, et les animaux de la ferme Jayer, tels que le veau et les lapins, étaient de la partie pour le plus grand bonheur des participants.

Une nouveauté cette année : le chamboule-tout, qui a suscité l'enthousiasme de tous, même les adultes se sont pris au jeu et ont passé de bons moments avec les enfants.

Vivement l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus réussie et sous le soleil!

















## **Dancing Le Sphinx**

Comme l'an dernier, le dancing a installé son chapiteau à Francaltroff pour deux soirées : le samedi 27 avril avec une ambiance années 80 et 90, et le samedi 04 mai avec une soirée allant des années 80 à aujourd'hui.

Malgré un temps très maussade, de nombreuses personnes se sont déplacées pour profiter de la musique et de la bonne ambiance. Elus et bénévoles, qui ont dû braver le froid et la pluie, étaient également présents pour la buvette et la petite restauration.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ces belles soirées et rendez-vous l'année prochaine!









#### Kermesse

Les petits artistes en herbe de l'école primaire et maternelle de Francaltroff ont présenté une très belle exposition, en s'inspirant de peintures d'artistes et des différentes régions du monde.

Les visiteurs ont pu également admirer des œuvres sur le thème des jeux olympiques qui se dérouleront très prochainement.

Cette exposition a été préparée tout au long de l'année grâce à l'investissement des enseignantes et des élèves.

L'association des coccinelles et les bénévoles se sont mobilisés afin de proposer de nombreuses activités aux enfants (pêche aux canards, mascottes, châteaux gonflables) et ainsi rendre cette journée festive pour le plus grand bonheur de tous et préparer en douceur l'arrivée des vacances!

















## Soirée loto

Vendredi 28 juin, la soirée « loto », organisée par le club de gym féminine, en collaboration avec la Commune, a fait salle comble. Pas moins de 170 joueurs se sont réunis pour tenter leur chance et remporter des bons d'achat (de plus de 2 500 €). Au programme de la soirée, des parties classiques avec des cartons à remplir, mais aussi des parties de speedy loto, bingo américain ou encore de languettes.

Merci à Patrice, animateur de talent, qui grâce à son énergie et son professionnalisme, a contribué à faire de cette soirée un véritable succès.

Un grand merci également aux habitants de Francaltroff et des environs d'avoir répondu présents en si grand nombre. Nous espérons vous retrouver aussi nombreux l'an prochain au loto du 14 février, toujours animé par Patrice.











## SAMEDI 27

## À PARTIR DE 9H00 MARCHE POPULAIRE

1 CIRCUIT: PETIT PARCOURS (4,5 KM)

AVEC CHASSE AU TRÉSOR 1 CIRCUIT : PARCOURS MOYEN (8 KM) 1 CIRCUIT : GRAND PARCOURS (14 KM)

**BUVETTE & PETITE** RESTAURATION APRÈS LA MARCHE!

## À PARTIR DE 18H SANGLIER À LA BROCHE **FLAGEOLETS / FRITES**

SANGLIER LOCAL PRÉPARÉ PAR LES CHASSEURS DE FRANCALTROFF

BARBECUE / FRITES BUVETTE TOUTE LA SOIRÉE

# DIMANCHE 28

## À PARTIR DE 6H **BROCANTE**

**RUE DES JARDINS** 

RENSEIGNEMENTS AU 06.45.48.24.79

## MIDI

BARBECUE / FRITES / SALADES STAND CUISSES DE GRENOUILLES

LE SOIR

PIZZA / FLAMM / BARBECUE /FRITES

# SAMEDI 27 & MANCHE 28 **JUILLET 2024**

PARTICIPEZ À NOTRE **CHASSE AU T** 













# FRANCALTROFF BROCANTE INTER-ASSOCIATIONS DIMANCHE 28 JUILLET

Pour les particuliers : 1€ le Mètre Linéaire
Pour les professionnels (règlement par avance) :
Forfait 25€ / 5 ML / journée
Un stand pro par type d'activité.
Entrée de la brocante par la rue des Jardins
Pour toute réservation contacter :
Jonathan BOUSSERT au 06.48.45.27.06
Corinne SCHROEDER au 06.45.48.24.79





## Périscolaire

#### **JANVIER**

Les enfants du périscolaire rencontrent ceux du multi accueil : Le 25 Janvier, une rencontre sur le thème de l'hiver avec des activités manuelles ainsi qu'une histoire racontée aux enfants.



#### **FEVRIER**

Notre thème : les émotions.

Les enfants ont fabriqué les cocottes des émotions. Ils ont créé leur personnage qu'ils ont pu modifier selon leur humeur.





Carnaval : une grande animation « Opal'masquée » où les enfants ont pu venir déguisés, l'occasion de faire la fête en musique, de partager des jeux et un goûter de carnaval.



## Accueil de loisirs du 26 Février au 1er mars

#### Thème: le grand carnaval

Le jeudi , un regroupement de tous les centres OPAL à Hambach. Dans la matinée : échauffement et grands jeux tous ensemble et l'après-midi grande cavalcade dans le village avec le grand char carnavalesque de la commune de Puttelange aux Lacs et de Sarreguemines.

Le reste de la semaine des activités et des jeux autour de carnaval ont été proposés et nous avons clôturé la semaine avec un bal de carnaval et un atelier grimage.

## Périscolaire

Journée intergénérationnelle le mercredi 28 février.

Nous avons accueilli des enfants du multi accueil pour un atelier peinture Clown et Arlequin suivi d'une histoire.

Nous avons ensuite partagé le repas avec le groupe des Séniors du village, suivi d'une après-midi jeux de société.





#### **AVRIL**

En avril des activités manuelles sur le thème de Pâques ont été réalisées et une grande chasse aux œufs organisée afin de retrouver tous les œufs perdus.

Ensuite le printemps nous a rejoint : activités manuelles autour du printemps , activités sportives ainsi que semis de radis et fleurs dans les bacs de la cour du périscolaire.

Le thème de l'accueil de loisirs pour le mois d'avril a été « 3.2.1 partez » : une semaine sportive , avec les OPALYMPIADES le jeudi 25 avril : journée regroupement des centres de l'OPAL pour s'affronter et découvrir différents sports (basket, foot, boxe, athlétisme , aéromodélisme, relais ...). Les petits canaillous ont remporté la 2ème place du podium.

Nous avons accueilli les enfants du multi accueil et les avons aidés à confectionner les cinq anneaux des jeux olympiques ainsi que le podium.

Le mercredi, les enfants sont allés planter des fleurs à côté de la mairie, chaque année une place est dédiée aux enfants du périscolaire.







## Travaux

## Des chemins tout beaux, tout neufs!

#### Chemin qui borde le ruisseau

Grâce à ses nouveaux aménagements, vous pourrez désormais profiter de ce chemin très emprunté en toute sécurité, notamment pour les enfants.

La mise en place d'un banc, la remise à niveau du chemin, la pose de barrières et l'engazonnement permettront une balade agréable dans ce joli petit coin de nature.

Nous tenons à remercier l'entreprise CRP pour son professionnalisme.













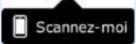


#### Chemin qui descend vers Léning

Il s'agit du chemin qui mène au pont médiéval, en descendant vers Léning du côté du bunker.

C'est une bonne nouvelle pour tous les promeneurs, joggers et cyclistes qui fréquentent cette zone. Profitez désormais d'une balade plus agréable et sécurisée!







# Travaux

#### Mur du cimetière

Nous remercions chaleureusement l'entreprise Etheve tous Travaux de Francaltroff pour son savoir-faire lors de la rénovation du mur du cimetière communal, qui a ainsi contribué à l'embellissement de notre village.



#### **AVANT**



**APRES** 



## Entretien des usoirs communaux

Nous exprimons notre reconnaissance envers M. Houpert pour son travail remarquable dans l'engazonnement et l'entretien de l'usoir communal devant sa maison.

Selon l'arrêté municipal 21/2024 réglementant l'utilisation des usoirs et trottoirs (voir page suivante), il est de la responsabilité de chaque riverain de veiller au maintien de la propreté de cette zone de terrain.



# Arrêté municipal



## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA MOSEUE

#### COMMUNE DE FRANCALTROFF

#### ARRETE MUNICIPAL n° 21/2024

#### Règlementant l'utilisation des usoirs et trottoirs

#### Le maire de la commune de FRANCALTROFF

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants ;

VU Le Code de la Santé Publique ;

VU Le Code Pénal ;

VU Les articles 57 à 65 de la codification des usages locaux à caractère agricole dans le Département de la Moselle ;

VU le règlement de collecte du service des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois ;

VU l'arrêté municipal n'39/2010 portant obligation de ramassage des déjections canines sur les voies publiques ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation des usoirs afin de préserver la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique ;

#### ARRETE

#### I- Mesures visant à préserver la salubrité publique

Article 1<sup>er</sup> : Tout dépôt et stockage à long terme de matériaux est formellement interdit sur les usoirs et/ou trottoirs sis dans la commune.

Article 2 : Chaque riverain est tenu de balayer, au droit de sa façade, la portion d'usoir et/ou trottoirs jusqu'à la chaussée. Il sera procédé au balayage une fois par mois.

Article 3 : Tout brûlage est interdit sur le ban communal, y compris sur les usoirs.

Article 4 : Il appartient à chaque riverain immédiat de l'usoir et/ou trottoirs, de veiller à l'état de propreté général de cette bande de terrain et, notamment de procéder à l'enlèvement de tous déchets ou détritus qui résulteraient de la pratique d'une activité quelconque.

Article 5 : Il est fait défense à quiconque d'entreposer sur l'usoir et/ou trottoirs des véhicules privés de moyen de locomotion, au épaves.

Article 6 : Ordures ménagères et tri sélectif : Il appartient à chaque riverain de sortir son bac de déchets ménagers et/ou sacs translucides du tri sélectif <u>la veille au soir du jour de collecte, à partir de 18h.</u> Puis de retirer <u>après chaque levée</u>, son bac de collecte des ordures ménagères de l'usoir et/ou trottoir.

Article 7 : Il appartient à toute personne accompagnée d'un animal de procéder spontanément et immédiatement par tout moyen approprié, au ramassage des excréments abandonnés par ce dernier sur tout ou partie de la voie publique, y compris les usoirs et/ou trottoirs, les caniveaux ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics où leur présence est tolérée.

#### II- Mesures visant à préserver la sécurité publique

Article 8 : L'utilisation des usoirs par les riverains doit se faire de manière à ne pas présenter, directement ou indirectement, de danger.



Rue de Dieuze 57 670 FRANCALTROFF Tel: 03.87.01.62.59

E-Mail: mairie @francaltroff.fr Site internet: www.mairie-francaltroff.fr

Article 9 : Le stockage et l'utilisation sur l'usoir de produits susceptibles de constituer une menace pour la sécurité publique sont interdits.

Article 10 : L'utilisation de l'usoir par le riverain immédiat ne doit pas avoir pour conséquence de contraindre les piétons à circuler sur la chaussée.

Article 11 : Le dépôt de matériaux sur l'usoir ne doit présenter aucun danger pour les personnes circulant sur cette bande de terrain ou pour les véhicules empruntant la voie de circulation adjacente.

Article 12 : Chaque riverain est tenu de déneiger, au droit de sa façade, la portion d'usoir et/ou trottoir jusqu'à la chaussée.

Il sera procédé au déneigement aussi souvent que cela est nécessaire.

Cette mesure devra permettre aux piétons de circuler en toute sécurité sur l'usoir.

#### III- Mesures visant à préserver la tranquillité publique

Article 13 : Le stationnement de véhicules sur l'usoir doit profiter (sans en constituer une exclusivité) au riverain immédiat, conformément aux articles 57 et suivants de la codification des usages locaux à caractère agricole du Département de la Moselle.

En tout état de cause, le stationnement de véhicules doit respecter les dispositions des articles 5 à 10 du présent arrêté.

En outre, n'est pas autorisé le stationnement dans les espaces verts ainsi que le stationnement à demeure de véhicules de toute nature sur l'usoir.

Article 14 : Toute activité susceptible de générer des nuisances sonores importantes, assimilable à un trouble anormal de voisinage est interdite.

Article 15 : La pratique de la vente au déballage, l'exercice du commerce ambulant et le déroulement d'attractions de toute nature, sur les usoirs, ne peuvent se faire que dans le strict respect des articles 57 et suivants de la codification des usages locaux à caractère agricole du Département de la Moselle.

Article 16: Conformément à l'Article R.421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 17. : Monsieur le commandant de la Gendarmerie d'Albestroff est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Françaltroff le 3 mai 2024 Daniel CUFER, Maire





1, Rue de Dieuze 57 670 FRANCALTROFF Tel: 03.87.01.62.59
E-Mail: mairie@francaltroff.fr Site internet: www.mairie-francaltroff.fr

## Réaliser des travaux à son domicile nécessite des autorisations :

Saulnois PC obligatoire pour une superficie de plus de 20 m² DP obligatoire pour une superficit inférieure à 20 m² PC obligatoire pour une superfici-**EXTENSION DE LA MAISON** CRÉATION D'OUVERTURE Aucune démarche pour une terrasse de plan PC obligatoire pour une terrasse s'élevant DP obligatoire pour une terrasse s'elevant olus de 60 cm du sol et supérieure à 20 m² DP obligatoire pour une supe plus de 60 cm du sol et inférieure à 20 m² DANS LA FACADE Réaliser des travaux à son domicile nécessite des autorisations. 🛆 RENSEIGNEZ VOUS \* avant de démarrer vos travaux Tous travaux réalisés sans l'obtention d'une autorisation d'urbanisme constitue une infraction au Code de DP : déclaration préalable de travaux. C'est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains CARPORT PC: permis de construire. C'est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire pied (interioure à 60 cm de haut) 'Urbanisme. Il est nécessaire d'obtenir, ces autorisations, en Mairie, avant d'entreprendre les travaux. inférieure à 20 m² de plus de 20 m² TERRASSE DP obligatoire DP obligatoire pour une hauteur supérieure à 2 m Aucune démarche si barbecue nferieur à 5 m² d'emprise au so et inferieur a 1,80 m de hauteur MUR BARBECUE EN DUR travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire bătiment ou de faire certains travaux sur une construction existante DÉFINITIONS RÉFECTION DE LA TOITURE Aucune démarche si l'opération ne modifie pas l'extérieur de la toiture **AMÉNAGEMENT** DP obligatoire DES COMBLES PC pour une piscine dont la couverture dépasse ,80 m de haut per rapport au sol, quelque soit pour une surface de 10 à 100 m² et non \*Le service ADS a Autorisation du Droit des Sols » de la Communauté de Communes lu Saulnois renseigne le public (par téléphone ou sur rendez-vous) quant aux démanches couverte ou avec une couverture ne dépassan DP si cette opération est formalisée par une délibération du Conseil Municipal sinon aucune démarche a effectuer lors de projets de constructions, modifications ou d'aménagement. RAVALEMENT DE FACADE pas 1,80 m par rapport au sol PISCINE a superficie PC pour une surface au-delà de 20 m² DP pour une surface de 5 à 20 m² DP si cette opération est formalisée Municipal sinon aucune démarche une surface au-dela de MENUISERIES EXTÉRIEURES par une délibération du Conse PHOTOVOLTAÏQUES SUR CRÉATION DE FENÊTRE ISOLATION EXTÉRIEURE une surface inférieu REMPLACEMENT ABRI DE JARDIN DE PANNEAUX INSTALLATION TOITURE VÉRANDA CLÔTURE DE TOIT Tel: 03 87 05 11 11 DP obligatoire DP obligatoire obligatoire PC pour DP pour 20 m<sup>2</sup>

DP

FORMALITÉS D'URBANISME - CAS GÉNÉRAL

# **Budget**

## Le budget de la commune 2024

#### Au niveau des dépenses d'investissement

#### Les projets déjà réalisés cette année :

- La réfection du chemin le long des ruisseaux, sécurisation et mise en place d'une rambarde pour 22 500 €
   HT subventionnée à 50 % par diverses subventions dont le fond de concours de la Communauté de Communes du Saulnois.
- La réfection du chemin menant au pont médiéval : après négociations, le coût de ces travaux a été entièrement pris en charge par la Société NGE INFRANET qui a réalisé la pose d'un réseau très haut débit sécurisé au profit de EUNETWORKS.
- Acquisition de matériel de bureau pour l'agence postale communale pour un montant de 3 197,32 € HT, subventionné par le FIPHF à hauteur de 80 %.

#### Projets à venir en 2024

- Restauration et remise en peinture des murs intérieurs et plafonds de l'Eglise St-Hubert : en accord avec le Conseil de Fabrique et le Père Robert ; la municipalité a endossé le rôle de maître d'œuvre. Le montant du devis s'élève à 48 156 € HT, une demande de subvention a été déposée.
- Plantations d'arbres et arbustes pour un montant total de 9 697,00 € HT, subventionnées à 50 % par le département dans le cadre du programme « PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ».
- Travaux sylvicoles : création d'un chemin forestier et d'une aire de retournement en forêt, pour un montant de 20 798,60 € HT.
- Poursuite de la rénovation du périscolaire : remplacement de la toiture, isolation des combles, façades isolées par l'extérieur, pour une somme de 165 264,78 € HT. Plusieurs demandes de subvention sont en cours : de la CAF de la Moselle (accordée à hauteur de 50 %), de l'Etat (Fonds vert, en cours), de la Région Grand-Est (Climaxion, en cours).
- Sécurisation et aménagement paysager de la rue du Bourg (à l'étude).

#### Informations concernant les taxes foncières et d'habitation

Pour ces 2 taxes, la commune vote uniquement les taux. Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière cette année encore.

Les calculs des bases d'imposition sont faits par les services de l'État. La revalorisation de ces bases est indexée, entre autres, sur l'inflation. Les taux communaux n'ayant pas été augmenté depuis de nombreuses années, les augmentations de la taxe foncière ne sont dues qu'aux augmentations de ces bases (3,9%).

Concernant la taxe d'habitation, elle ne s'applique plus aux résidences principales mais elle demeure pour les résidences secondaires.

Pour toute information complémentaire concernant le budget, vous pouvez consulter la note de synthèse que vous trouverez sur le site de la commune ou prendre rendez-vous en mairie avec un élu.

# Une page d'histoire

## Témoignage de notre doyenne, Madame Agnès Hamant, 102 ans.

Le 24 janvier 2024, Monsieur le Maire , Mesdames Cornelius, Damm et Muller ont discuté avec Madame Hamant, notre doyenne, afin de recueillir son témoignage. Agée aujourd'hui de 102 ans, elle nous raconte ce qu'elle a vécu avant, pendant et après la guerre avec une mémoire sans faille...

Issue d'une famille de 4 enfants, une fille et 3 garçons, elle se marie en 1957 et aura 2 enfants.

Elle nous parle de l'avant-guerre à Francaltroff. Les commerces étaient plus nombreux qu'actuellement. Il y avait une quincaillerie, 4 cafés, 2 boucheries, 2 boulangeries. Sa grand-mère était sage-femme et mariée à Monsieur Warth, boulanger. Les médecins se trouvaient à Insming et Grostenquin ; pour s'y rendre on utilisait le vélo. Un maréchal-ferrant officiait là où se trouve actuellement le salon de coiffure.

Au 5 rue du bourg habitait un bourrelier qui fabriquait les selles et équipements d'attelage pour les chevaux, un menuisier s'y est installé ensuite.

Le restaurant chez Klein existait avant la guerre. Monsieur Dorr tenait la boucherie et le café attenant.

L'école se situait dans l'ancienne mairie : en haut se trouvait l'école des filles, en bas l'école des garçons et la maternelle. De l'autre côté du couloir, il y avait la mairie.







# Une page d'histoire

Les classes ne sont pas encore mixtes et plusieurs niveaux d'études sont présents comme le CP, le cours élémentaire et moyen. Les filles vont à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans et ensuite restent à la maison pour aider les parents. Les garçons quant à eux s'y rendent jusqu'à l'âge de 14 ans puis arrêtent souvent les études pour travailler dans les champs. Très rarement ils allaient étudier.

Les élèves de cours moyen s'occupaient de faire le feu dans les classes, ils montaient du bois.

Tous les matins, il y avait une messe à 7h avant la classe. Les enfants de chœur sonnaient les cloches à 06h45. Il y avait 3 prêtres à Francaltroff. Ils animaient le catéchisme avec les sœurs.

Les sœurs qui s'occupaient des cours de maternelle sont sévères, elles ne veulent pas que les filles parlent aux garçons. À l'église, les filles qui ne se comportent pas correctement reçoivent parfois des gifles ou des coups de livre. Les instituteurs et institutrices prennent le relais ensuite jusqu'au certificat d'étude que passent certaines filles. Le frère de Madame Hamant a été le premier du canton à obtenir le certificat d'étude à 12 ans avec mention très bien, ex aequo avec un garçon qui avait un an de plus que lui. Il a reçu pour cela 30 francs, placés sur un livret de caisse d'épargne. Ensuite il est allé à l'école de Morhange pour devenir pâtissier à Sarrebourg. Madame Hamant aurait bien aimé passer le certificat d'études, mais à l'époque on disait « pour les filles ça ne sert à rien ».

Elle travaillait chez les agriculteurs, il y avait beaucoup de travail dans les champs. Elle recevait en échange des légumes ou autres en guise de salaire. Dans le village, en général, les gens avaient deux vaches, des cochons, des lapins, des poules. Il y avait un tas de fumier devant chaque maison qui servait à fertiliser les champs. Les gens cultivaient des pommes de terre, des choux, des choux-fleurs, des haricots, des betteraves. On mettait beaucoup de ces légumes en conserves, parfois la conservation se faisait dans le sel, par exemple le chou pour préparer la choucroute. Il y avait beaucoup de petits cultivateurs à Francaltroff.





À l'époque, il n'y avait pas de trottoir, et le purin coulait dans le caniveau, et parfois jusque dans les maisons ! On mettait le foin à sécher dehors. Les hivers étaient longs et froids ; en 1929 l'hiver a été très rude. Elle se rappelle qu'en allant à l'école, elle avait du mal à marcher tellement elle avait froid aux pieds. Les enfants étaient peu habillés, juste une robe avec le tablier, un gilet, des chaussures simples et un bonnet, un cache-nez. Dans les chambres, il y avait du givre aux fenêtres ; heureusement les duvets en plumes protégeaient du froid, les nuits où il faisait si froid que le pipi gelait dans les pots de chambre ! Dans les maisons, on ne chauffait qu'une seule pièce, la cuisine dans laquelle le fourneau était alimenté au bois et briquettes stockées à l'étage.

Les vêtements étaient achetés dans les grands magasins de Metz ou Sarreguemines. On pouvait aussi acheter du tissu que l'on confiait à des couturières qui confectionnaient les vêtements. Les vaches étaient nourries avec le son du blé récupéré pendant le battage, mélangé aux betteraves, et les cochons recevaient l'eau de vaisselle bien grasse, des pommes de terre et du riz cuits. Les habitants possédaient souvent 4 cochons dont 2 étaient vendus et deux tués pour les transformer en saucisse, jambon, lard.....

# Une page d'histoire

Ensuite elle nous a parlé de la guerre... Elle avait 18 ans en 1940... le pont près du garage Schwab actuel fut dynamité et détruit, ainsi que la quincaillerie qui se situait à côté. Tous les villageois sont partis vers Virming, d'autres sur Dieuze, car les Allemands avaient envahi Francaltroff. Seuls les animaux sont restés. Un de ses frères âgé de 16 ans est retourné au village pour nourrir les vaches, les allemands l'ont arrêté et battu car ils pensaient qu'il venait les espionner. Il est rentré auprès de sa famille traumatisé avec le visage déformé par la peur.

Des soldats allemands logeaient dans la maison, réquisitionnée, de la famille Hamant. Un jour, une grenade a explosé, faisant un mort et plusieurs blessés parmi les soldats. Sa mère a reçu un éclat mais a été soignée et guérie. Ils avaient investi la mairie aussi. Certains d'entre eux étaient contre la guerre mais n'osaient pas parler de peur de se faire tuer. Des habitants cachés à Hellimer ont été tués suite à des dénonciations. D'autres partis au front sont morts de froid et de faim, dans les camps de travail en Russie, dont un de ses frères mort de la diphtérie au camp de Tambov, où furent déportés de force un grand nombre d'Alsaciens et Mosellans pendant la Seconde Guerre mondiale. Deux des frères de Mme Hamant sont morts à la guerre.

L'église construite en 1832 a été détruite et brûlée à la Libération par les bombes incendiaires américaines. Elle se souvient encore d'avoir vu une des cloches rougie par la chaleur des flammes, puis l'a vue tomber. Lors de cet incendie, les villageois formaient une chaîne pour tenter d'éteindre le feu et sauver aussi la boulangerie. Les carrelages noir et blanc de l'église encore intacts ont été vendus par la suite aux habitants du village.





Pendant la guerre le sucre manquait. L'huile, le vinaigre, sel, poivre, le maggi, la farine étaient disponibles chez Warth.

Fin 1944, juste avant la libération, Mme Hamant travaillait avec un groupe de personnes de tout âge, sous la surveillance de SS, à creuser des tranchées dans les champs, pour arrêter les Américains. Ceux-ci sont arrivés à pied le soir de l'incendie de l'église, puis d'autres le lendemain avec des véhicules blindés. Ils se sont installés dans les maisons, au rez-de-chaussée chez les Hamant. Les Américains dormaient sur des couvertures. Ils ont installé un canon devant la porte pour tirer vers Léning, craignant l'arrivée de soldats allemands et en ont fait quelques prisonniers.

Après la guerre, la vie reprend son cours. Les rues n'étaient pas aussi étendues qu'actuellement. Il y avait beaucoup de champs et tout était cultivé. Tout le monde avait un jardin.

Voilà, à travers ses souvenirs, une partie de l'histoire de notre doyenne et de celle de Francaltroff. La vie a bien changé aujourd'hui mais Agnès s'est adaptée et avec l'aide de sa famille et de ses amis, elle continue à vivre dans sa maison, en aimant travailler dans son jardin et en ayant des activités au sein des différentes associations séniors de Francaltroff et des alentours.

Nous lui souhaitons encore de longues années de vie paisible au sein de notre beau village de Francaltroff.

Un immense merci, chère Madame Agnès Hamant, pour votre précieux et émouvant témoignage.

Je tenais à vous exprimer notre gratitude pour votre générosité et votre bienveillance, ainsi que votre gentillesse, qui sont un exemple d'inspiration dont nous devrions tous prendre exemple. Le Maire.





Anciennes cartes postales du village (merci à Jean-Claude Château)

## Bien vivre ensemble

## Nuisances sonores et brûlage

Nous vous rappelons que selon l'arrêté municipal n°32/2022 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

du lundi au samedi inclus de : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 les dimanches et jours fériés de : 10h00 à 12h00

Nous vous rappelons également que par arrêté préfectoral tout brûlage à l'air libre est interdit : déchets verts ou autres

Le brûlage à l'air libre, c'est :

- des troubles du voisinage (pollution, odeurs)
- · des risques d'incendies
- des émissions de gaz à effet de serre
- l'impossibilité de valoriser, de recycler, de réutiliser les matières

La déchetterie d'Albestroff (à 6 km) est à votre disposition.

Il est préférable de privilégier la valorisation des déchets végétaux par broyage ou compostage.

## **Déjections canines**

Vous êtes passible d'une amende de **35** €
si vous ne ramassez pas les excréments de votre animal sur la voie publique
y compris dans les squares, jardins et espaces verts
(arrêté municipal n°39/2010)

## Merci à tous!

Nous tenions à vous adresser nos sincères remerciements pour vos efforts, que nous avons constatés au maintien de notre village propre et agréable à vivre. Il est important de souligner que la propreté de notre environnement contribue non seulement à notre bien-être quotidien, mais aussi à l'image positive de notre village auprès des visiteurs.

Ensemble, continuons sur cette lancée et préservons notre cadre de vie !

L'équipe municipale.

# Infos pratiques

#### MAIRIE DE FRANCALTROFF

Téléphone 03 87 01 62 59

Téléphone M. le Maire 07 88 47 62 67

Mail: mairie@francaltroff.fr

Web: www.mairie-francaltroff.fr

Périscolaire 07 57 00 61 89

Ecole maternelle 03 87 01 68 49

Ecole élémentaire 03 87 05 77 12

Pour recevoir toutes les informations et alertes concernant notre commune, installez **l'application gratuite Panneau Pocket** et mettez Francaltroff en favori.

Vous pouvez également consulter notre site internet www.mairie-francaltroff.fr où vous retrouverez entre autres les bulletins et arrêtés municipaux, les renseignements concernant les démarches administratives, la location de la salle des fêtes, le périscolaire...

ATTENTION nouvelle adresse mail : mairie@francaltroff.fr

#### Prêt de tables et bancs

Pour vos fêtes et évènements familiaux, vous pouvez vous adresser en mairie pour emprunter gratuitement tables et bancs (type brasserie). 11 tables et 20 bancs disponibles (150 € de caution demandé)

N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE MAIRE POUR TOUTE QUESTION, PROJET OU DEMANDE



Vendredi 9h à 12h
En dehors de ces horaires, possibilité de prendre un RDV.

## Horaires de la déchèterie d'Albestroff

lundi	fermé	fermé
mardi	9h - 12h	14h - 17h
mercredi	fermé	14h - 17h
jeudi	9h - 12h	14h - 17h
vendredi	9h - 12h	14h - 17h
samedi (du 01/04 au 31/10)	8h - 12h	14h - 18h
samedi (du 01/11 au 31/03)	9h - 12h	13h - 17h



## **Annonces**

Nous remercions les entreprises dont les encarts publicitaires figurent dans ce bulletin.

Leur participation a permis la publication en couleurs de ce numéro.



















E-mail: sivihe.kc@orange.fr - www.sivihe-protection-incendie.fr























**BOULANGERIE WARTH** 

Solutions en hygiène professionnelle



Tél +33 6 68 01 12 60 info@hygiene-eco.com

www.hygiene-eco.com











